Ministère des Transports Québec

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – Code 01 et hebdos régionaux

Pas d'isolement obligatoire pour les travailleurs de l'industrie du transport

Québec, le 13 mars 2020. – Le gouvernement du Québec tient à rassurer les acteurs de l'industrie du transport effectué par camion, train, bateau ou avion. Il n'y aura pas d'isolement obligatoire lors de leur retour au Québec après un déplacement effectué à l'étranger et dans le cadre de leurs activités professionnelles normales. Ainsi, les transporteurs routiers, maritimes, ferroviaires et aériens peuvent continuer d'exercer leurs activités habituelles à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire québécois.

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) est invitée à appeler sans frais au 1 877 644-4545. Le gouvernement rappelle également les bonnes pratiques à observer afin de limiter la propagation du virus, telles que se laver les mains, utiliser du désinfectant à base d'alcool, se couvrir la bouche et le nez avec le bras lors d'éternuement ou de toux.

La priorité du gouvernement du Québec est de prendre l'ensemble des actions nécessaires pour limiter la propagation du coronavirus (COVID-19) au sein de la population québécoise et d'assurer le maintien de l'approvisionnement et des services essentiels.

Faits saillants

- Plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement pour limiter la propagation, dont :
  - L'isolement volontaire de toute personne qui, à compter du 12 mars 2020, revient de l'étranger ou présente des symptômes similaires à ceux de la grippe ou du rhume, et ce, pour toute la durée des symptômes;
  - L'isolement obligatoire de 14 jours pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui, à compter du 12 mars 2020, reviennent de l'étranger;
  - L'annulation, à compter du 12 mars 2020 de tous les rassemblements intérieurs qui comptent plus de 250 personnes ou qui ne sont pas nécessaires;

Liens connexes

Coronavirus (COVID-19)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère des Transports

Suivez-nous sur Twitter et sur Facebook.

– 30 –

Pour information : Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600